

Conseil d'administration
1^{er} juin 2023



AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Approbation du compte administratif
Délibération n° CA-2023-02

Date de convocation : 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

BARENGO-FERRIER Martine, BECK Xavier, CASTEL Raoul, DAVID Jean-Paul,
GINESY Charles Ange, GRANDBOUCHE Thierry, PAGANIN Michèle, SALOMONE Anthony,

Suppléant présents :

ARSENTO Adrien, BERTOLOTTI Nicole, BRUNO Philip, DUQUESNE Céline, MALFATTO Marc,
OLHARAN Sébastien

TRABAUD Dominique absent ayant donné pouvoir à MALFATTO Marc.

Secrétaire de séance : Céline DUQUESNE

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu la nomenclature comptable M52 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2022, constatant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif ;

Vu le rapport de son Président présentant le compte administratif de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2022, qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par le conseil d'administration, d'arrêter les résultats de l'exercice ;

Considérant que le Président s'est retiré lors du vote de l'approbation du compte administratif 2022 ;

Considérant que le budget de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes se compose principalement d'une section de fonctionnement et qu'une section d'investissement a été créée pour permettre le dépôt auprès de l'INPI de la marque Agence06.

Considérant que les recettes perçues permettent d'envisager le développement de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes sur les prochaines années et qu'un bilan sera établi d'ici deux ans qui permettra de faire une projection des prévisions sur les natures et montants des recettes pour le futur.

Conseil d'administration
1^{er} juin 2023

I. Les Dépenses

Section fonctionnement

Le tableau ci-dessous rappelle les montants votés et détaille les dépenses de fonctionnement payées.

DEPENSES	BP + BS 2022	CA 2022
11 Charges générales	104 750,00	28 927,27
12 Charges du personnel	366 835,00	267 001,28
65 Autres charges de gestion	126 020,00	0,11
23 Virement section investissement	5 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	602 605,00	295 928,66

- Les charges générales se limitent aux dépenses de fonctionnement basiques : assurances, responsabilité civile, fournitures administratives, publication d'annonces de recrutement et de lancement de marchés publics.
- Les charges de personnel comptabilisent les agents recrutés directement par l'Agence 06. En 2022, ils ont été au nombre de 6,3 ETP répartis comme suit :
 - 0,15 ETP pour le poste de Directeur
 - 0,15 ETP pour le poste de Responsable finances ;
 - 6 ETP pour les postes de :
 - Chef de projet animation et coordination du programme Petites Villes de Demain,
 - Chef de projet reconstruction à dominante bâtiment/immobilier,
 - Responsable technique,
 - Juriste droit public,
 - Gestionnaire administrative et comptable,
 - Ingénieur fluides.
- Les autres charges de gestion permettent de constater l'état d'avancement des remboursements aux communes des études lancées pour leurs projets.

En 2022, ce chapitre 65 n'a pas été utilisé pour la subvention aux communes, en effet l'avancée des études n'a pas permis le versement de cette subvention en 2022. Les communes seront remboursées une fois les études terminées et les rapports envoyés à l'Agence avec les factures correspondantes et l'état des dépenses visées par leur comptable.

Seules les écritures d'arrondis du prélèvement à la source ont été enregistrées en 2022 sur ce chapitre.

Conseil d'administration
1^{er} juin 2023

Section d'investissement

Le tableau ci-dessous rappelle les montants votés et détaille les dépenses d'investissement payées.

DEPENSES		BP + BS 2022	CA 2022
20	Droits et concessions	5 000,00	500,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 000,00	500,00

Une section d'investissement a dû être créée pour le dépôt auprès de l'INPI de la marque Agence06, en effet les droits et concessions relèvent de la section investissement au chapitre 20.

II. Les Recettes de fonctionnement

Les recettes 2022 se composent principalement :

- ▶ De la subvention du Département des Alpes Maritimes pour 300.000 €,
- ▶ De la cotisation du Département pour 258 545 €,
- ▶ Des cotisations des communes et intercommunalités adhérentes pour 16 311,70 €.

RECETTES		BP + BS 2022	CA 2022
74	Dotations, Subventions et participations	273 545,00	274 856,70
75	Autres produits de gestion courantes	9 060,00	4 346,28
77	Produits Exceptionnels	300 000,00	300 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		582 605,00	579 202,98

III. Résultat 2022

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire à hauteur de 770 340€ pour la deuxième année de fonctionnement de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes.

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Président désigne Monsieur BECK Xavier pour l'organisation du vote et sort de la salle, sans prendre part au vote ;

Conseil d'administration
1^{er} juin 2023

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'arrêter le compte administratif du budget de l'Agence06 pour l'exercice 2022 dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	Dépenses (réelles + ordre)		Recettes (réelles + ordre)	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	5 000 €	500 €	5 000 €	0 €
Fonctionnement	602 605 €	295 929 €	1 069 671 €	579 203 €
TOTAL	607 605 €	296 429 €	1 074 671 €	579 203 €

- De prendre acte des résultats de clôture :
 - Reprise du résultat de fonctionnement N-1: 487 065.68€
 - Résultat de fonctionnement de l'exercice : 283 274.32€
 - Résultat de fonctionnement cumulé : 770 340€

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 15 et un pouvoir

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 1^{er} juin 2023

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes,



Charles Ange GINESY